



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

Photographie
3,5 x 4,5 cm

Consulat General à paris
112, rue de Vaugirard 75006 paris
Tel 0153860100
Fax 0142226347
Courriel : Consulat.general.bf@gmail.com
Site web : www.consulatburkinaparis.org

DEMANDE DE VISA

DE TRANSIT OU DE SEJOUR AU BURKINA FASO

Informations sur le demandeur

Nom (en capital).....Née (nom de jeune fille).....
Surname maiden name
Prénoms :
Given names
Ne le (jj/mm/yy)..... A :..... sexe : Masculin féminin
Date of bath (dd/mm/yyyy) place of birth sex: male female
Nationalité d'origine..... Nationalité actuelle
Nationality of origin nationality
Situation de famille..... Nombre d'enfants.....
Relationship status number of children
Adresse du demandeur :
Address Email
Téléphone.....
Phone number @
Profession.....
Occupation
Personne (s) à contacter en cas d'urgence en France
Contact in case of emergency } Nom et prénoms.....
Téléphone..... email @.....

Transit A destination de :
Transit Going to
Séjours : Durée du séjour : maximum 3 mois maximum 6 mois maximum 1 an maximum 2 ans
Stay length of stay maximum 3 months maximum 6 months maximum 1 year maximum 2 years
Date d'entrée.....(jj/mm/aaaa) Nombre d'entrées : une entrée : entrées multiples :
Date in (dd/mm/yyyy) number of entries 1 entry multiple entries
Motif du voyage affaires tourisme courtoisie humanitaire famille conférence résidence
Purpose of travel
Lieu (x) de destination :
Destination
Adresse au Burkina Faso.....
(address in Burkina Faso) ou
Contact au Burkina Faso (S/C de M. ou Mme..(Tel).....

Information Passeport

N° du passeport..... Date d'expiration.....(jj/mm/aaaa)
Passport number expiry date (dd/mm/yyyy)
Date de délivrance.....(jj/mm/yyyy) Lieu de délivrance.....
Issue date (dd/mm/yyyy) Place of issue

PIECES A FOURNIR

1. Le passeport valide 1 mois après la fin de la durée du visa ;
2. Un formulaire renseigné en intégralité, daté et signé ;
3. Une photo d'identité sur fond blanc format 3,5 cm sur 4,5 cm (pas de photocopie ni de photo scannée).

FRAIS DU VISA :

- (Payable au Consulat Général à Paris, uniquement en espèces ou par carte bancaire non remboursable)
1. Transit (1 à 3 jours).....18 euros
 1. Court séjour (1 à 90 jours une entrée.....70 euros
 2. Court séjour, affaires (1 à 90 jours une entrée.....88 euros
 3. Court séjour (1 à 90 jours) plusieurs entrées.....90 euros
 4. Long séjour (maximum 6 mois) une entrée.....100 euros
 5. Court séjour affaires (1 à 90 jours) plusieurs entrées.....113 euros
 6. Long séjour maximum (6 mois) plusieurs entrées.....120 euros
 7. Long séjour (maximum 12 mois) une entrée.....130 euros
 8. Long séjour (maximum 12 mois) plusieurs entrées.....150 euros
 9. Long séjour (maximum 24 mois) une entrée.....180 euros
 10. Long séjour (maximum 24 mois) plusieurs entrées.....200 euros
 11. Groupe/coopération court séjour (3 à 5 personnes) (1 à 90 jours) une entrée.....150 euros
 12. Groupe/coopération court séjour (3 à 5 personnes) (1 à 90 jours) plusieurs entrées.....190 euros
 13. Visa groupe/coopération, long séjour (3 à 5 personnes) (1 à 180 jours) une entrée.....200 euros
 14. Visa groupe/coopération, long séjour (3 à 5 personnes) (1 à 180 jours) plusieurs entrées.....230 euros
 15. Groupe/coopération, long séjour (3 à 5 personnes) (1 an maximum) une entrée.....250 euros
 16. Groupe/coopération, long séjour (3 à 5 personnes) (1 an maximum) plusieurs entrées.....270 euros
 17. Groupe/coopération, long séjour (3 à 5 personnes) (2 ans maximum) une entrée.....300 euros
 18. Groupe/coopération, long séjour (3 à 5 personnes) (2 ans maximum) plusieurs entrées.....380 euros
 19. Les détenteurs de passeports américains bénéficient d'un visa de cinq (05) ans à un coût de 107 euro

Signature

Signature



A :
At
Le.....(jj/mm/aaaa)
Date (dd/mm/yyyy)

AUTRES INFORMATIONS UTILES

1. Heures de dépôt : 9h30 à 12h00 tous les jours ouvrables.
2. Retrait : 72h à compter du lendemain de la date de dépôt, entre 15h30mn et 16h30mn sur présentation du récépissé remis au dépôt.
3. En cas d'envoi par la poste, joindre une enveloppe retour suffisamment affranchie pour le renvoi de votre courrier. Le Consulat ne prend pas en charge les frais relatifs à l'affranchissement et décline toute responsabilité en cas de perte de passeport.
4. le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire et est désormais à vie.
5. il est conseillé de faire un traitement contre la malaria. Dans tous les cas demander l'avis de son médecin traitant.